

12h du ping de Parigné

Règlement :

Art 1 : Les 12h du ping du TTC Parigné se déroulent le samedi 24 août 2024 de 10h00 à 22h00 dans la salle Orion, complexe sportif, allée de Châteauroux 72250 Parigné l'Evêque.

Art 2 : La compétition se passe sur 20 tables.

Les balles sont fournies par l'organisation.

Des vestiaires sont prévus pour les joueurs et joueuses.

Un espace buvette – restauration est prévu dans le hall d'entrée.

La salle Orion est accessible aux joueurs à partir de 8h30 et ferme ses portes après le verre de l'amitié à l'issue des 12h.

Art 3 : La compétition est ouverte à tous, licencié, ou non, le joueur devant être né en 2010 ou avant.

Les classements de début de phase 2 de la saison 2023-2024 font référence pour constituer les équipes. Il est attribué par défaut 500 points à un joueur non licencié ou la valeur de sa dernière licence s'il s'agit d'un ancien licencié.

Art 4 : Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} mai jusqu'au 17 août 2024. Les droits d'engagement sont de 40€ par équipe (3 à 4 joueurs) à régler dès l'inscription et qui peuvent être restitués en cas de désistement prévenu avant le 20 août 2024.

Art 5 : Les inscriptions sont à envoyer :

- via ttcparigne.fr et le lien helloasso
- par mail : ttc.parigne.educ@gmail.com
- au téléphone : 07 88 47 98 86
- par courrier

et règlement par chèque à l'ordre du TTC Parigné l'Evêque suivi par courrier :

TTC Parigné l'Evêque

Salle Orion

Complexe sportif, allée de Châteauroux

72250 Parigné l'Evêque.

Une liste d'attente pour les équipes qui souhaitent être rappelées en cas de désistement est tenue dans l'ordre de réception d'inscription.

Art 6 : Selon le nombre d'équipes engagées, 1 ou 2 tableaux régissent la compétition. Ils sont définis en fonction des totaux des points des 3 meilleurs classés de chaque équipe.

Art 7 : Les rencontres se déroulent sous une formule par équipes composées de trois joueurs (possibilité de tourner avec un quatrième joueur d'une rencontre sur l'autre).

Art 8 : Le pointage des équipes se fait à 9h15 auprès de la table de juge arbitrage. Les tables sont accessibles pour l'échauffement dès l'ouverture de la salle.

Art 9 : 2 pauses « restauration » sont prévues.

Art 10 : Plus de 500€ récompensent les meilleures équipes de chaque tableau ainsi que différents mini challenges.

Art 11 : L'organisation se réserve le droit d'exclure l'équipe dont un joueur ayant un comportement inapproprié ou anti-sportif.

Art 12 : Il est strictement interdit d'être en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de produit illicite dans l'enceinte du complexe sportif. L'organisation peut prendre toutes mesures nécessaires en conséquence. Exclusion, signalement...

Art 13 : Le TTC Parigné décline toute responsabilité en cas de perte et de vol d'effets personnels.

Art 14 : L'inscription d'une équipe vaut acceptation du présent règlement et du droit à l'image lié à la manifestation.

Le conseil d'administration du TTC Parigné l'Evêque